

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 437

présenté par
M. Kokouendo

ARTICLE 8

À l'alinéa 8, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« et culturelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diplomatie culturelle de la France est un élément essentiel de sa politique étrangère et de son influence dans le monde.

Il apparaît nécessaire que la société par action simplifiée «Expertise France» puisse user de ce levier en partenariat avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises.